

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 25

Séance ordinaire du 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel REYDON

Présents : Pierre BONNET, Jean-Max ANDRE, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, MICHEL BRAME, Michèle BUISSON, Jean-Claude CARREZ, Pierre-Emmanuel DAUTRY, André DELEUZE, David FLAYOL, François FOLCHER, Christian FOUQUART, Jean HANNART, Chantal HUC, Jean-Michel LACOMBE, Patrick GARD, Stéphane MAURIN, Pierre PLAGNES, David RAYDON, Michel REYDON, Christian ROUX, Marc SOUSTELLE, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON

Procurations : Philippe FLAYOL représenté par Patrick VALDEYRON
A été nommé secrétaire : Monsieur Christian ROUX

Date de convocation : 27/02/2026

Pour:24 - Contre:0 - Abstention:1

Délibération N°DE 2026_033

Objet : Budget annexe primitif STATION SERVICE 2026

Dans le prolongement de la présentation des projets de budget en commission des finances du 18 février 2026, et du bureau communautaire le 19 février 2026, le budget annexe 2026 Station-Service s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- le budget annexe Station-Service est construit à partir de la nomenclature comptable M57 ;
- le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires ;

Le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	47 718,15 €	47 718,15 €
Fonctionnement	92 399,76 €	92 399,76 €
Total	140 117,91 €	140 117,91 €

Et se répartit par chapitre de la manière suivante :

Section fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Montant
002 - Résultat d'exploitation reporté	16 421,76 €
011 - Charges à caractère général	69 460,00 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	1 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	500,00 €
66 - Charges financières	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €
68 - Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	5 018,00 €
Total	92 399,76 €

Section fonctionnement

Recettes

Chapitre	Montant
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	71 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 595,76 €
77 - Produits exceptionnels	19 804,00 €
Total	92 399,76 €

Section investissement

Dépenses

Chapitre	Montant
0 - Hors équipement	47 718,15 €
Total	47 718,15 €

Section investissement

Recettes

Chapitre	Montant
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	42 700,15 €
0 - Hors équipement	5 018,00 €
Total	47 718,15 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

VU l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la communauté par délibération en date du 03 avril 2024 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Jean HANNART), **DECIDE** :

Date de transmission de l'acte: 19/03/2026

Date de réception de l'AR: 19/03/2026

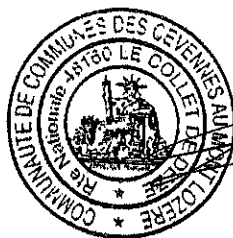
048-200069136-DE_2026_033-DE

A G E D I

- **d'adopter** le budget annexe Station-Service de l'exercice 2026, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement tel que présenté ci-dessus ;
- **de donner** au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **d'autoriser** le Président, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le 19/03/2026
et publié ou notifié le 19/03/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Michel REYDON



Date de transmission de l'acte: 19/03/2026
Date de réception de l'AR: 19/03/2026
048-200069136-DE_2026_033-DE
A G E D I